

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 février 2018
Nombre de membres 45
Présents : 25 – Pouvoirs 5
Votants : 29

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 7/03/2018
et publication du 7/03/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 19h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (25) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean de NICOLAY, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (5) :

Gérard CROISEAU à Gilles GANGLOFF, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT, Ghislaine SOYER à Christian JARIES.

D13_15_02_2018 : Rapport et débat d'orientation budgétaires

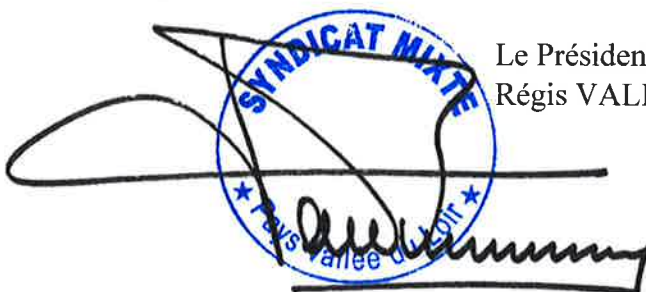
Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Collectivité a été établi pour servir de support au débat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE